

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

OFI INVEST FLEXIBLE MONDE PART A - CODE ISIN : FRO013364924

Ce FCP est géré par Ofi Invest Asset Management - Aéma Groupe

S.A. à Conseil d'Administration - 22, rue Vernier - 75017 Paris

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter le Service Clients au : 01 40 68 12 94 ou via l'adresse mail suivante :

contact.am@ofi-invest.com ou consulter le site <https://www.ofi-invest-am.com>

Ofi Invest Asset Management est agréée et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Les informations clés ici fournies sont exactes et à jour au 5 mai 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre

En quoi consiste ce produit ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP »).

Durée : Ce FCP a été créé pour une durée de 99 ans.

Objectifs :

Le FCP a pour objectif de délivrer, sur la durée de placement recommandée de cinq ans, une performance annuelle supérieure à l'indice €STER +2%, pour cette catégorie de parts, dans le cadre d'une contrainte de volatilité annuelle inférieure à 5%, après prise en compte des frais courants.

- Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'équipe de gestion définit une allocation stratégique de moyen/long terme pour calibrer son portefeuille entre les différentes classes d'actifs selon une approche fondamentale dite « top-down ».

- Une analyse macroéconomique est réalisée par le groupe sur la base de laquelle il établit ensuite un scénario central interne. L'équipe de gestion du FCP s'appuie sur ce scénario pour procéder à la sélection des actifs jugés les plus attractifs sur le moyen terme.

- La construction de portefeuille s'effectuera en risque et sera gérée dynamiquement. L'allocation, mensuelle, entre les différentes classes d'actifs dépendra notamment des évolutions du marché, de la corrélation des classes d'actifs entre elles et de leurs interprétations en termes de risque par la société de gestion tout en tenant compte :

- o d'un objectif de volatilité annuelle inférieure à 5% ;
- o des anticipations de volatilité réalisée pour chacune des classes d'actifs auxquelles le FCP est exposé ;
- o du rendement ajusté du risque attendu par la société de gestion pour chacune des classes d'actifs.

- Ainsi, chaque classe d'actifs du portefeuille est pondérée en fonction de la volatilité des instruments financiers et de la corrélation entre chaque instrument.

- Le gérant procède ensuite à une gestion flexible de la construction de portefeuille. L'équipe de gestion pourra, quotidiennement, pour chaque actif donné, réduire l'exposition du portefeuille si elle anticipe une hausse de la volatilité et/ou une baisse du prix de cet actif, ou au contraire augmenter l'exposition si elle anticipe une baisse de la volatilité et/ou une hausse du prix. Pour cela, le gérant s'appuie sur un outil d'aide à la décision d'investissement permettant d'adapter le portefeuille à l'évolution des marchés.

- Dans ce cadre, le FCP pourra être exposé aux marchés d'actions à travers des futures et des ETFs et aux matières premières via des ETFs ou des ETCs ou des TRS sur indices sur des contrats dérivés sur des matières premières.

Caractéristiques essentielles :

- Le portefeuille pourra investir de 0 à 100% de son actif net dans des titres de créance et instruments du marché monétaire, en direct et/ou à travers des contrats futures et des ETFs, libellés en euro ou dans une devise autre que l'euro dans la limite de 10% de l'actif net. Ces titres seront émis par des émetteurs du secteur privé ou public relevant de toutes notations et de toutes zones géographiques. Le FCP pourra être exposé aux marchés émergents jusqu'à 100% de l'actif net au travers de contrats futures.

- La sensibilité du portefeuille sera comprise entre 0 et +30.

- Le FCP pourra également être investi jusqu'à 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement à vocation générale de

droit français ou d'OPCVM européens.

- La détention de titres du secteur privé (hors Etats, établissements publics ou assimilés) à caractère spéculatif (« High Yield ») (c'est-à-dire de notation inférieure à BBB-, selon Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation) ou non notés peut atteindre 25% maximum de l'actif net.

- Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

- Le FCP sera exposé au risque de change dans la limite de 10% de l'actif net.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence du FCP est l'€STER capitalisé (European Short-Term Rate) qui correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la Banque Centrale Européenne sur la base des prêts en blanc (sans garantie) contractés au jour le jour entre établissements financiers. Il représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est publié sur le site internet :

https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

- Le FCP est géré de façon active. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différents de celles de la composition de l'indicateur de référence.

Modalités de souscription - rachat :

- L'investisseur peut demander la souscription de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts et le rachat en nombre de parts, chaque jour de bourse, auprès du centralisateur Société Générale S.A. (32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes - France). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h30. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.

- Ce FCP capitalise ses sommes distribuables.

Autres informations :

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés pour exposer le FCP aux marchés d'actions et de taux. Le risque global du FCP est calculé selon la méthode de la valeur en risque absolue.

- Le FCP pourra réaliser des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres.

- La performance du FCP résulte de l'encaissement des dividendes ou des coupons versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.

Recommandation : la durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les cinq ans.

Indicateur Synthétique de Risque (ISR) :



- 10 000 EUR sont investis
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi.
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	353,86 €	1 025,46 €
Incidence des coûts annuels (*)	3.57%	1.98% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1.96% avant déduction des coûts et de -0.02% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Les frais présentés ne comportent pas les éventuels frais du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation dans lequel le FCP peut servir de valeur de référence à une unité de compte.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 5 ans.	
Coûts d'entrée	% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	2.00% maximum
Coûts de sortie	% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0.00%
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1.45%
Coûts de transaction	% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0.11%
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0.00%

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 5 ANS

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les cinq ans. La durée de détention recommandée a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat après cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie. Vous pouvez par ailleurs procéder à tout moment au rachat de votre investissement, votre FCP ne prélevant aucune commission de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative au FCP, vous pouvez consulter votre conseiller ou contacter Ofi Invest Asset Management :

- Soit par voie postale : Ofi Invest Asset Management - 22, rue Vernier -75017 Paris
- Soit directement via le site internet à l'adresse suivante : contact.am@ofi-invest.com

Autres informations pertinentes

Dépositaire : Société Générale S.A

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres catégories de parts peuvent être adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Ofi Invest Asset Management
Service Juridique
22 rue Vernier -75017 Paris - France

Les données relatives aux performances passées présentées sur 5 ans ainsi que les calculs des scénarios de performance passées sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am/produits>.